

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/04/2021**

La séance est ouverte à : 18 heures

Présents : Mr LEBRERO ROGER, MAIRE, Mmes : GARNIER Pascale, MOREAU Natacha, SOUBRAS Monique, SUREL Delphine, MM : BOURDREUX Sylvain, MALET Philippe, METIVET Marc-Fernand, NICOLAZO Vincent, SOULAT Sébastien, ZUZARTE José

Absents :

Excusés Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : URBAIN Agnès à Mr BOURDREUX Sylvain, WILSON Sophie-Emilie à Mr LEBRERO ROGER

Excusé(s) : M. GAIGNIER Jean-Paul

Secrétaire : Mr MALET Philippe

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE NON TITULAIRE

référence de la délibération : 2021-007

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Contrat à durée déterminée (CDD) sera établi du 03/05/2021 au 06/07/2021 à raison de 20/35^{ème} à l'équivalence de grade d'adjoint technique pour occuper les fonctions de préparation des repas à la cantine et entretien des locaux communaux.
L'agent sera rémunéré à l'indice brut 446/392.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE** de créer un emploi d'adjoint technique contractuel à la date du 3 mai 2021.
- CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au recrutement.

Le Maire, Roger LEBRERO

